



Arles, jeudi 21 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01889

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Travaux de sondage (géotechniques
depuis un ponton flottant ancré sur pieux)****pour mise à l'eau
et repli de l'eau des moyens matériels****Une interdiction de stationner (le front d'accostage du quai
Bonnardel - au droit de l'emplacement fluvio-maritime amont)
(tous les usagers - dans les deux sens)**

- **le 25/03/2024 de 07:30 à 18:30 - avec pour périodicité : en journée**
 - o **Rhône**
entre les pk 323.200 (Emplacement fluvio-maritime amont) et pk 323.290
(Emplacement fluvio-maritime amont) - Rive gauche

- **le 24/04/2024 de 07:30 à 18:30 - avec pour périodicité : en journée**
 - o **Rhône**
entre les pk 323.200 (Emplacement fluvio-maritime amont) et pk 323.290
(Emplacement fluvio-maritime amont) - Rive gauche

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés de la présence d'un ponton flottant ancré sur pieux effectuant des sondages géotechniques au droit du Quai Bonnardel, ceci sur une partie de son linéaire et pour une partie des zones de stationnement propres à un usage dédié (FRET, CROISIERE et FLUVIO-MARITIME), une interdiction de stationnement sera effective en fonction des zones de sondage jointes en vue aérienne.

Cette interdiction sera reprise sur le terrain au moyen d'une signalisation réglementaire de type A5 avec flèches d'encadrement

Les inspections couvriront une bande de 20m de large prise depuis le mur de quai en rive gauche et hors chenal de navigation.

Résultent de cette influence nautique, les présentes mesures temporaires d'interdiction de stationnement.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04

Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

Date limite d'affichage :

25/04/2024

Par délégation



Joseph VIOLLIN